



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----  
SEANCE DU 09 JANVIER 2023

A la suite d'une convocation du 02 janvier 2023, les membres du Comité Syndical du Sydem se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 09 janvier 2023 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydem.

✓ Etaient présents : 33

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Pierre LANG, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, André DUPPRE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Emmanuel THRY, Christian CLEMENT, Roselyne DA SOLLER, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Salvatore FIORETTO, Hubert BUR, Mireille CINQUALBRE.

✓ Excusés : 10

Madame, Messieurs Alexandre CASSARO, Chantal PLATTE, Durkut CAN, Cyrille FETIQUE, Bernard PETRY, Pascal LAUER, Etienne HOFFERT, Jean-Paul TINNES, Pierre THIL, Claude KLEIN.

✓ Excusés ayant donné procuration : 5

Mesdames, Messieurs Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à Salvatore COSCARELLA, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Absents : 7

Madame, Messieurs Sabrina HASSINGER, Guy BORN, Emmanuel SCHULER, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Roland GLODEN, Bernard COLBUS.

-----  
**17. FINANCES**

**OBJET : AUTORISATION SPECIALE D'INVESTISSEMENT**

L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose notamment qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Les crédits ouverts en section d'investissement au titre des dépenses réelles de l'exercice 2022 s'élèvent à 4 998 706€ (déduction faite des remboursements d'emprunt et dettes assimilées). Le quart de ces crédits s'élève donc à 1 249 676€.

Le Comité Syndical,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président ;

CONSIDERANT :

- l'intérêt de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'automatisation des multiflux pour un montant estimatif de 60 000€ ;
- la nécessité de remplacer les logiciels de comptabilité et ressources humaines arrivés en fin de contrat pour un montant estimatif de 80 000€ ;
- la nécessité d'acquérir un épurateur biogaz pour l'usine de méthanisation de Morsbach pour un coût estimatif de 120 000€ et de remplacer un broyeur pour déchets verts pour un montant estimatif de 600 000€ ;
- l'intérêt de prévoir des crédits pour répondre aux besoins urgents, notamment en termes de sécurité ou de mise en conformité réglementaire des équipements, particulièrement lorsque la mise en œuvre est longue, voire pour l'acquisition de biens source d'économies immédiates et tangibles d'exploitation ;
- l'intérêt de lancer l'appel à concurrence pour la fourniture de l'équipement de l'ultra-filtration dans le cadre de l'opération d'hygiénisation à l'usine de méthanisation Méthavalor à Morsbach ;
- les consignations liées au transport à l'étranger d'un montant estimatif de 150 000€ jusqu'au vote du budget ;

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du Bureau et de la Commission finances lors de leur réunion du 5 décembre 2022 ;

\*\*\*\*\*

Délibère, par :

33 voix pour,  
0 voix contre,  
5 abstentions.

**Décide**

- D'autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes avant le vote du budget primitif 2023 :

Chapitre	Article	Libellés	Montant autorisation spéciale en € HT
<b>20</b>		<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>140 000,00</b>
	2031	Frais d'études	60 000,00
	2051	Concessions, droits, brevets	80 000,00
<b>21</b>		<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>949 000,00</b>
	2154	Matériel industriel	120 000,00
	2155	Outillage industriel	720 000,00
	2182	Matériel de transport	
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00
	2188	Autres	104 000,00
<b>20211</b>		<b>OPERATION UNITE D HYGIENISATION</b>	<b>10 000,00</b>
<b>27</b>		<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>150 000,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 249 000,00</b>

La délibération est adoptée à la majorité

Fait à MORSBACH, le 09 janvier 2023

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de la publication de la délibération le 17 JAN. 2023  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 17 JAN. 2023

